COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 13 octobre 2017

Fermeture des piscines municipales le 14 et 15 octobre liée à un mouvement de grève

Depuis le vendredi 6 octobre dernier, le fonctionnement des piscines municipales est perturbé en raison d'un mouvement de grève. La revendication concerne l'évolution du mode de rémunération des astreintes* pour les agents en charge de la maintenance énergie des bâtiments publics (chauffage, etc.).

La Ville de Grenoble est interpellée depuis plusieurs mois par le Trésor public et doit aujourd'hui revenir à un système légal de rémunération des astreintes. En effet, le système actuel de rémunération mis en place dans les années 80 ne repose sur aucun texte réglementaire.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les agents et leurs représentants syndicaux. A cette occasion, des propositions ont été faites pour sécuriser le fonctionnement des astreintes et leur mode de rémunération. 57 agents municipaux sont concernés par cette mesure.

La Ville de Grenoble regrette les désagréments occasionnés pour les usagers et espère un retour rapide à un fonctionnement normal.

**Les astreintes correspondent aux périodes où un agent est mobilisable en dehors des horaires de bureau afin d'être en mesure d'effectuer une intervention d'urgence si la Ville le lui demande. Elles sont faites sur la base du volontariat.*

Comptant sur vous pour relayer l'information
Cordialement
Service presse – 04 76 76 39 21